mandement à nos amés & féaux les Gens tenant notre Cour de Parlement à Rouen, que notre préſent Edit ils aient à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelui garder, obſerver & exécuter ſelon ſa forme & teneur, nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande & autres choſes à ce contraires. Voulons qu'aux copies du préſent Edit, collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Car tel eſt notre plaiſir; & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous y avons fait mettre notre ſcel. Donné à Verſailles au mois de Février l'an de grace mil ſept cent ſoixante-neuf, & de notre Regne le cinquante-quatrième. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roi. *Signé*, BERTIN. *Viſa* DE MAUPEOU. Vu au Conſeil. MAYNON. Et ſcellé du grand ſceau de cire verte en lacs de ſoie rouge & verte.

Vu par la Cour, les Chambres aſſemblées, l'Edit portant établiſſement d'une Juriſdiction Conſulaire à Granville, donné par le Roi à Verſailles au mois de Février dernier; Ordonnance de la Cour en date de cejourd'hui, portant ſoit communiqué au Procureur Général du Roi, les concluſions d'icelui; & oui le rapport du ſieur Pigou, Conſeiller-Rapporteur. Tout conſideré:

LA COUR, les Chambres aſſemblées, a ordonné & ordonne que ledit Edit ſera regiſtré ès Regiſtres de la Cour, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur, lu & publié, l'Audience de la Cour ſéante, imprimé & affiché par-tout où il appartiendra, & les Vidimus envoyés au Bailliage de Coutances, & à la Vicomté de Granville, pour y être pareillement exécuté, enregiſtré, lu, publié & affiché par-tout où il appartiendra, à la diligence des Subſtituts du Procureur Général du Roi auxdits Siéges, leſquels ſeront tenus de certifier la Cour dans la quinzaine des diligences qu'ils auront pour ce faites: parce que les Prieur & Jurés-Conſuls de Granville prêteront ſerment entre les mains du Lieutenant Général dn Baillage de Coutances. A Rouen, en Parlement, le premier Août mil ſept cent ſoixante-neuf. Par la Cour. *Signé*, AUZANET.

Lu, publié, la grande Audience de la Cour ſéante, oui & ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur, ſuivant & aux termes de l'Arrêt de la Cour rendu, toutes les Chambres aſſemblées, le premier de ce mois. A Rouen, en Parlement, le dix Août mil ſept cent ſoixante-neuf. Signé, *AUZANET.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 15 Novembre 1769.*

	liv.	s.	d.
Or de Portug. à . . .	720		
Du Mexique à . . .	710		
Du Perou à . . .	702		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98	97	15
Or fin à 23 k. 31 32 à	99		
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piaſtres, à	49	2	6

marc. marc. once. marc.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1769.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi* 15.
Ac. des Indes.	1065 62 ½	1060 50	1055
Emp. de la Com.		350	350
Prom. à 5 p ⅌.		29 ½	29 ½
Prom. à 4 p ⅌.	51 ½	51 ½	51 ½
Ac. des Fermes.	840 37 ½	837 ½	837 ½
2 f. p. l. du Dix.	7	6 ½	6 ½
3e. Loterie.			
Annuités.			
Coup. d'An.	59 ½	59	59
Emp. de 50 mil.	45	45	45
Emp. de 30 mil.	52	52	52
Col. 1759.	51 ½	52	52
Canada.	52		52
4e. L. Epoques.	15	15 ½	15 ½
Nouette.		45	45
tirage de la C.	3e 385 4e 356 5e.	5e 336.	3e 385 4e 356
Bill. de la Com.	(336		
2e Lot. Comp.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. ⅌			
A 3 p. ⅌ f. l. cuirs			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 92.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix commun du pain & des fourrages pendant le mois d'Octobre 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l. ſ. d.
Avranches.	25 10
Bayeux.	29* 4 7
CAEN.	25 4
Carentan.	21 13
Coutances.	23 6 8
Mortain.	26 8
St. Lo.	24 18 4
Valognes.	21* 9 4
Vire.	24 2 4

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	24	15	2
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	7	2	6
Foin le q.	2	3	10
Paille le q.	1	6	10

LILLE.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l. ſ. d.
Aire.	18 15
Arras.	19 15 1
Bailleul.	26* 5 1
Bapaume.	18 18
Bergues.	21 7 6
Bethune.	23 4
Caſſel.	21 12
Douay.	22 10
Dunkerque.	24
Gravelines.	22 9
Heſdin.	19 4
LILLE.	23 3 10
S. Omer.	20 19
S. Pol.	18*
S. Venant.	24 6

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	11	9
Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	5	12	11
Foin le q.	2		10
Paille le q.	1	4	8

PERPIGNAN.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l ſ. d.
Foix.	22 2 1
Montlouis.	18* 4 6
Pamiers.	17 19 4
PERPIGNAN	24* 15 5
Prades.	22 1 8

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	2	7
Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	7	17	11
Foin le q.	1	12	3
Paille le q.		15	11

RIOM.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l. ſ. d.
Aurillac.	27* 17 3
Brioude.	21 12 4
Clermont	21 1 3
Iſſoire.	22 1 10
Mauriac.	27 12
RIOM.	19* 15 4
St. Flour.	24

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	8	7
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	5	13	5
Foin le q.	2	3	7
Paille le q.	1	4	1

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 6 Novembre 1769, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François, 3 Anglois & 1 Eſpagnol; ſçavoir, des François l'*Indulgent*, Capitaine *Tabarie*, l'*Inconſtante*, Capitaine *Barbé*, venant tous deux du Cap François; le *Diomede*, Capitaine *la Jonquiere*, venant du Petit Goave, de Léogane & de Saint Marc, la *Bien-*

faiſance, Capitaine *Sochon*, venant de la Martinique, chargés tous quatre de différentes marchandiſes du cru des Colonies ; la *Marguerite*, Capitaine *Fremont*, venant de *B*ordeaux chargé de 20 tonneaux de vin pour le Havre, vin, eau-de-vie & autres marchandiſes pour Rouen; le *Jean Jacques*, Capitaine *Eſtablier*, venant de Cette chargé de vin & eau-de vie ; l'*Union*, Capitaine *Clement*, venant de Cherbourg chargé de lard & beurre pour le Havre, & de ſoude de Vareck pour Rouen; des Anglois l'*Eliſabeth*, Capitaine *Wyllie*; la *Jenny*, Capitaine *Johnſtom*, venant tous deux de Glaſcow chargés de 371 boucauts de tabac pour le Havre ; l'*Effort*, Capitaine *Curley*, venant de Cheſter chargé de 750 pieces de plomb ; l'Eſpagnol la *Notre-Dame du Mont'Carmel*, Capitaine *de la Quadra*, venant de Saint Ander chargé de 290 balles de laine.

La Gabarre du Roi commandée par M. *Verdun de la Creſne*, parti du Havre le 2 pour *B*reſt, a relâché le 6 à cauſe des vents contraires.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port du 2 au 4 Novembre 2 Navires François, 1 Hollandois & 1 Eſpagnol ; ſçavoir, la *Biche*, Capitaine *Deſtrais*, allant en Guinée chargé de diverſes marchandiſes pour la traite des Noirs ; la *Poſte de Dunkerque*, Capitaine *Durand*, allant à Nantes avec un chargement de differentes marchandiſes priſes à Dunkerque ; la *Demoiſelle Agathe*, Capitaine *de Boer* Hollandois, allant à Bordeaux ſur leſt ; la *Notre Dame de la Conception*, Capitaine *Deſpagne* Eſpagnol, allant à Rouen avec un chargement de laine pris à *B*ilbao.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 31 Octobre.

AGRICULTURE.

AVERTISSEMENT.

PLusieurs de nos Abonnés, à qui nous avons marqué l'époque de la fin de leur abonnement, ne nous ayant pas répondu, nous préſumons qu'ils l'ont oublié ; mais comme ils n'ont point refuſé de recevoir nos papiers, nous nous flattons qu'ils conſentent à continuer ; en conſéquence ils ſont ſervis comme à l'ordinaire. Ils ſont très inſtamment priés de vouloir bien mander poſitivement leur intention, & d'envoyer le prix de leur abonnement le plutôt qu'il leur ſera poſſible, ſoit par la Poſte, ſoit par lettres de change. On aura la bonté de s'adreſſer à M. de Grace, Auteur & Directeur, rue Traverſiere Bute S. Roch à Paris.

SUITE

Du Compte rendu par M. Cabanis, Secretaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de Limoges au Bureau de Brive, dans l'Aſſemblée publique de ce Bureau, du 29 Mars 1769.

Je rendis compte dans la Séance du 8 Février du ſuccès d'une tentative que j'avois faite pour meſurer ſi des plantes de froment de Mars pourroient ſoutenir le froid ordinaire de ce climat ; le réſultat de cette tentative fut que de pluſieurs plantes de ce bled, nées au mois de Septembre, aucune n'a péri par les gelées, quoiqu'un careau de lin d'hyver ſur lequel elles ſe trouvoient ſemées eût été gelé en entier ; ce qui paroît confirmer mon ancienne aſſertion que le froment de Mars & celui d'hhver ſont originairemt de la même famille & peuvent ſe ſuppléer mutuellement, dans le cas où la climature locale ne s'oppoſe pas à leur libre végétation.

Nous lûmes à la Séance du 29 Février une lettre de M. de Puymarets, dans laquelle ce Confrere, toujours zélé pour l'avancement de l'Agriculture & le bien de ſa Patrie, impute le défaut de ſuccès de la plupart des tentatives agronomiques à la légéreté avec laquelle on ſaiſit tout ce qui a l'air de nouveauté, & au défaut de conſtance, de travail & d'aſſiduité lorſqu'il s'agit d'exécuter : il faut, ajoute ce bon Patriote, non-ſeulement mettre à profit ſon temps & ſon travail, mais encore ſçavoir économiſer ſur les conſommations qui ne ſont pas de premiere néceſſité en faveur des dépenſes relatives à l'amélioration des fonds & à la reproduction des fruits.

Le même propoſoit ſes doutes ſur la réuſſite des bêtes à laine de race métis d'Anglois & de Flandrin dans ce pays, attendu, diſoit-il, que nos pacages ne vont point à l'eſpece Flandrine, ſoit petit ou gros bétail. M. Dubois obſerva à ce propos que des vaches Flandrines avoient très bien réuſſi chez M. de Saint-Hilaire ſon fils, dans le Fief de la Borde, quoique les fourrages y ſoient d'une aſſez médiocre qualité. Je rappellerai ce même objet à l'occaſion d'une de nos premieres Séances.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La néceſſité d'obtenir & de faire enregiſtrer au Parlement de Guienne des Lettres-Patentes confirmatives de notre Foire franche ayant été bien reconnue, le Bureau, principal provocateur de cette Foire, jugea devoir concourir généreuſement pour les frais relatifs à la conſommation de ſon ouvrage, & arrêta que le reſte de nos fonds de 1767 ſeroit employé ſubſidiairement, tant pour l'obtention deſdites Lettres-Patentes que pour leur enrégiſtrement.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

E T A T

*De la récolte dans la partie du Maine qui avoiſine le Perche, par M. ***.*

En jettant les yeux ſur une de vos Gazettes, je m'apperçois que vous invitez vos Lecteurs à vous donner une idée des récoltes. La partie du Maine qui avoiſine le Perche eſt très maltraitée, ainſi que cette derniere Province ; & j'entends dire la même choſe du reſte du Maine. Mais pour me renfermer dans ce que je connois par moi-même, nous n'avons ni bleds ni mars, ni chanvres ni herbes. La majeure partie des beſtiaux eſt à vendre ; mais les fourrages de toute eſpece ſont rares par-tout, & il ſe préſente ſi peu d'Acheteurs qu'il y a un tiers de perte à éprouver. Nos Fermiers auront peine à ſe relever des malheurs de cette année.

Une grande partie de terres deſtinées au bled d'hyver n'a pu être enſemencée l'année derniere ; ce qui a été ſemé a levé fort clair, tant ce qui a été ſemé ſur raye que ſous raye ; car la violence de la pluie continuelle qui a regné depuis le 22 Octobre juſqu'au 8 Novembre a enfoncé le grain à une profondeur qui ne lui a pas permis de lever : les pluies trop longues de l'hyver ont noyé les ſels de la terre & fait pouſſer une grande quantité d'herbes ; les bleds n'ont pas tallé, & cela eſt général en Beauce comme ici.

Dans des terres qui m'ont rendu dix pour un les années précédentes, je n'ai pas cette année récolté, l'un dans l'autre, plus de trois pour un en bled d'hyver : cependant je dois obſerver que les parties ſemées avant le 22 Octobre ont produit ſix pour un : c'eſt la meilleure récolte du pays, & j'ai de fortes raiſons pour croire que la mauvaiſe habitude où l'on eſt de ſemer tard dans ces cantons en chaque ſaiſon ajoute aux influences des intempéries des ſaiſons. Ce n'eſt pas tout-à-fait par principes que ces ſemailles ſont ainſi différées ; les terres ſont difficiles à manier, & la charrue n'y peut mordre, lorſque celle de Beauce fait d'excellents guerets. J'en ai encore cette année une nouvelle preuve ; malgré la ſéchereſſe continuelle, j'ai déja donné quatre labours, & tous mes voiſins n'en ont pas donné un. Le petit nombre de ceux qui ont guereté n'eſt guères plus avancé, parce que leur méthode de labourer eſt fort mauvaiſe, & il faut que la terre trempe d'un demi-pied pour que leur charrue y morde.

Les Mars ſont en général fort clairs & conſidérablement charbonnés : je parle de ceux qui ont été faits en ſaiſons ; il y en a un tiers qu'il n'a pas été poſſible de couper de bonne heure, & qui ne rendront pas la ſemence.

Ce qui eſt récolté en tous genres, a beaucoup de qualité, & le bled rend beaucoup plus en pain que l'année derniere ; c'eſt une petite compenſation dont les Boulangers feront ſeuls le bénéfice : car le plus grand fléau de ces pays-ci conſiſte à payer le pain auſſi cher & ſouvent plus cher qu'à Paris, quoique le grain s'y vende un tiers moins cher. Ainſi les ſalaires, ou ſont inſuffiſants pour payer le travail, ou le prix de la denrée ne peut ſuffire à les proportionner au prix du pain. Voilà la cauſe véritable de la miſere, & cela ſubſiſtera ainſi tant que les farines ne feront pas dans le fait une denrée commune & de vente dans les marchés, comme elles le ſont de droit. Mais les Boulangers n'en veulent point acheter : perſonne ne connoît qu'eux le juſte rapport du prix de la farine avec le prix du pain. Les Officiers de Police le taxent d'après la régle fautive du prix du grain, & tantôt ils procurent un bénéfice immenſe au Boulanger, tantôt ils le reſtraignent ſans proportion. Le premier pain ſe vend dans la Campagne 2 ſols 9 deniers, & en divers endroits juſqu'à 3 ſols, tandis qu'en évaluant les frais & le bénéfice à 7 liv. par ſac de farine peſant 325 livres, comme à Paris, il ne reviendroit pas tout-à-fait à 2 ſols 5

den. la livre. Les préjugés & l'ignorance ſur l'article le plus eſſentiel au Peuple ſont pouſſés ſi loin que, dans la Capitale de la Province, on a fait interdire aux Meûniers l'uſage des bluteaux, & la mouture économique, qui y étoit anciennement établie, y a ceſſé. Les Boulangers blutent chez eux la farine que les Meûniers ſont obligés de livrer mêlée avec le ſon. Perſonne, par ce moyen, ne ſçait avec préciſion ce que le bled rend chaque année de farine, ni combien elle boit d'eau : le Boulanger ſeul a le ſecret du prix du pain, ſe livre à une infinité de manœuvres à cette occaſion, & le Public eſt vexé. Heureux le pays où le Boulanger ne pourroit acheter que de la farine, car chacun ſçauroit facilem^t que tel poids de farine rendant tel poids de pain, il ſuffit de diviſer, par cette quantité, le prix commun de la farine, après y avoir ajouté la façon du Boulanger.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Septembre 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AUCH.			CHAALONS.			ORLÉANS.			PAU.		
Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix		Lieux des Marchés	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix	
	l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.
Auch.	23*	19	Bar-ſur-Aube.	20	12 9	Beaugency,	26	12	Aire.		
			Chaalons.	16	10 9	Blois.	23	2 3			
Auvillars.	22	10	Chaumont.	16*	10	Chartres.	27*	5 10	Bayonne.	25	13 10
Beaumont.	22	11 3	Epernay.	21	12						
Fleurance.	18*	3	Joinville.	18	18	Châteaudun.	22	6 1	Dax.	25	2 6
Girons.	20	5	Langres.	19	4	Clamecy.	22	3			
			Mezieres.	25	12	Dourdan.	27	3	Mauleon.	22	1
Grenade.			Reims.	22	7						
Lectoure.	22	8	Rethel.	21	2 6	Gien.	21		Mont de-mar.	22	17
Iſle Jourdain.	21	18 7	St. Dizier.	22	2 6	Montargis.	19*	4	Oleron.	25	19 3
Mirande.	21		Sainte - Menehoult.	27*		Orleans.	26	10 4			
									Pau.	23	9
Montrejau.	20	15 6	Sezanne.	21	19 4	Pithiviers.	22	10	S. Jean P. d. P.		
Muret.	23	5	Troyes.	22	16						
Nogaro.	19	15 3	Vaucouleurs.	17	1 3	Romorentin.	25	14 9	S. Sever.	18*	10
Tarbe.	22	10	Vitry.	20	10	Vendôme.	22	14 8	Sauveterre.	29*	

Prix Communs.			Prix Communs.			Prix Communs.			Prix Communs.		
From. le ſep.	21	11 6	From. le ſep.	21	2 6	From. le ſep.	23	16 4	From. le ſep.	24	1 8
Pain la liv.		2 6	Pain la liv.		2 8	Pain la liv.		2 8	Pain la liv.		2 7
Avoine le ſ.	9	15	Avoine le ſ.	5	17 10	Avoine le ſ.	7	7 3	Avoine le ſ.	12	18 2
Foin le q.	2	5	Foin le q.	2	10 5	Foin le q.	2	8 2	Foin le q.	1	10 2
Paille le q.		19 11	Paille le q.	1	7	Paille le q.	1	4 9	Paille le q.		17 6

Ecole Vétérinaire.

Une maladie épizootique débutant par de vrais ravages dans la Paroiſſe de Briord en Bugey, Généralité de Bourgogne, le ſieur Falconnet, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, y fut envoyé le 11 Septembre dernier ; il y demeura juſqu'au 10 Octobre. 30 bêtes à cornes étoient mortes avant ſon arrivée, 5 ſont péries entre ſes

mains ; il en a guéri 38 très-malades, & il en a préſervé 52 ; c'eſt ce qui eſt atteſté par le certificat de M. Robas, Chapelain de Vérifieux, & par M. le Marquis d'Harancourt.

Quelque temps auparavant, le même Eleve avoit ſauvé tout le bétail appartenant au Chapitre de Belleville en Beaujollois, & fait diſparoître la maladie, pour ainſi dire, ſur le champ ; ce qui eſt encore atteſté par le certificat de M. Teiſſier, Chanoine de Belleville & Syndic du Chapitre.

Une autre maladie épizootique jettoit la terreur parmi les Habitans de la Paroiſſe de Saint-Véran, Election de la Brêle, Généralité de Lyon ; le ſieur Laborde, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire, qu'on y envoya, a traité les animaux malades avec le plus grand ſuccès : pluſieurs étoient morts avant ſon arrivée, aucun n'eſt péri entre ſes mains ; il en a guéri 17 & préſervé 7 ; c'eſt ce que l'on voit par le certificat de M. Margaron, Seigneur de Saint-Véran, par celui de M. Durand, Curé de la Paroiſſe, & par celui de M. Thermette, Syndic. Parmi les 17 bêtes guéries, il y avoit deux mulets & un mouton, les autres étoient des bêtes à cornes.

La maladie traitée à Vérifieux étoit une véritable peripneumonie que l'Eleve a combattue par le traitement indiqué dans les notes que M. Bourgelat a inférées à la ſuite du Diſcours de M. Barberet, qui remporta le Prix de la Société Royale d'Agriculture dans l'année 1765 (*a*).

RECETTE

Pour la morve, dite ciamorro, *qui attaque les bœufs, tirée du* Maniſcalco iſtruito, &c. *Le Maréchal inſtruit du traitement des bêtes à cornes, traduction manuſcrite de l'Italien par M. Pingeron.*

Cette maladie attaque les bœufs lorſqu'après avoir beaucoup travaillé, ils viennent à ſe réfroidir, ou lorſqu'ils demeurent pendant long-temps dans des étables humides ou expoſés à l'intempérie de l'air. Il eſt aiſé de la reconnoître, parce que ces animaux ne peuvent plus manger, ou ils ne mangent que très-peu : on voit alors diſtiller de leurs nazeaux quelques gouttes d'une eau claire & froide ; cette partie même a perdu entierement ſa chaleur ; leurs yeux ſont triſtes & abattus, & leur poil ſe hériſſe dans preſque toute l'étendue de leurs corps. Le premier ſoin qu'on doit avoir du bœuf, qui eſt dans ce terrible état, conſiſte à le mettre dans une écurie bien chaude, & à lui faire la fumigation ſuivante.

Prenez du romarin, des bayes de laurier & de l'encens ; vous pilerez le tout groſſierement, & vous le mettrez ſur des charbons allumés ; faites en ſorte que le bœuf reçoive la fumée qui en ſortira : vous aurez ſoin de lui couvrir en conſéquence la tête avec une couverture de laine, pour qu'il s'en perde moins ; vous fermerez auſſi les fenêtres de l'écurie afin qu'il ſe faſſe moins d'évaporation de cette odeur. Ces fumigations conviennent encore aux bœufs qui ſe portent bien, & ſont autant de préſervatifs contre les épidémies ou maladies épizootiques. On met enſuite dans chacune des narines du bœuf malade une plume d'oie que l'on attache avec de la ficelle, après les avoir frottées avec du ſavon noir & ſaupoudrées avec la poudre ſuivante.

Prenez de la ſemence de creſſon, du poivre, de l'euphorbe, du gingembre, de la graine de moutarde, de la racine de pyrhetre, de chacun parties égales, que vous pulvériſez ; cette poudre miſe dans les narines fait deſcendre l'humidité & évacue le cerveau. On doit frotter les environs des oreilles & du goſier du bœuf avec de l'onguent de bayes de laurier & du beurre, parce qu'il a la vertu de réchauffer les parties & d'étendre les nerfs des machoires ; l'animal pourra alors manger avec plus de facilité.

On lui appliquera encore ſur le front l'emplâtre ſuivant.

Prenez huit onces de poix réſine, trois onces de miel, trois onces de térébenthine, deux onces de poix noire ; vous ferez fondre le tout enſemble dans un pot de terre verniſſé, & vous y ajouterez de la farine de cumin, des bayes de laurier pulvériſées de l'encens mis en poudre, de chacun une

(a) *Ce Diſcours ſe vend à Paris chez la veuve d'Houry, rue de la Bouclerie, au bas du Pont S. Michel.*

once, que vous ferez cuire, en y mettant un peu de vin ou de vinaigre, ce qui contribuera à une plus grande perfection de ce médicament. Dès qu'il ſera achevé, appliquez-le ſur le front de l'animal, vous lui donnerez enſuite à boire dans du vin la confection ſuivante.

Prenez des noix muſcades, du *ſpica narda*, de la canelle, des clous de girofle, de l'imperatoire, de l'incenziane, de l'ariſtoloche, des bayes de laurier concaſſées, du gingembre, du poivre, de l'encens, de chacun une demi-once, que vous réduirez en poudre très-ſubtile, pour l'incorporer dans vingt onces de miel bien écumé : vous pouvez conſerver pendant long-temps cette confection ou électuaire pour le beſoin; elle convient à toutes les maladies qui viennent aux bœufs pour cauſes froides; il faut toujours la leur donner dans du bon vin.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres, ſur les moyens de détruire les fourmis.

J'ai vu, Meſſieurs, dans votre Gazette du Samedi 21 Octobre un moyen d'empêcher les fourmis de monter ſur les arbres; il m'a paru inſuffiſant, puiſqu'il ne tend pas à la deſtruction de cet inſecte, & que d'ailleurs les fourmis, comme les autres inſectes, peuvent gagner le haut des arbres en montant le long des murs, comme vous l'avez très-bien obſervé. Je crois que vos Gazettes ont déja fait mention d'un moyen que j'ai donné non-ſeulement pour les empêcher de monter aux arbres, mais encore pour les détruire. Il ne faut pour cela qu'arroſer avec l'eau de mon chaulage le corps de l'arbre, en aſperger les murs & en verſer aſſez abondamment par-tout où l'on voit des traces de ces inſectes, & juſqu'à ce que cette liqueur ait même pénétré leurs retraites : on peut encore, outre cela, ſaupoudrer & frotter le tout de ſuie de cheminée.

Lorſqu'on s'apperçoit que les vers ou autres inſectes deſtructeurs veulent attaquer le pied des arbres, il faut faire un baſſin autour de l'arbre & y verſer un arroſoir plein de mon chaulage. On doit ajouter un peu plus de chaux bien éteinte dans cette liqueur qu'il n'en faut pour chauler les bleds : par ce moyen, on détruit non-ſeulement les vermines & inſectes qui rongent les arbres, mais cette liqueur porte encore un engrais très-favorable à leurs racines; ce qui fait pouſſer avec vivacité leurs tiges & leurs fruits. On devroit faire uſage de cet arroſement en plantant les arbres.

MOYEN

Très-naturel pour ramaſſer les abeilles ſauvages, tiré du chapitre cinquième du Traité complet d'Agriculture, par Alfonſe de Herrera, traduit de l'Eſpagnol par M. Pingeron.

On parvient en Eſpagne à découvrir les lieux qu'habitent les eſſaims ſauvages & les trous d'arbres où ils ſe ſont refugiés, en opérant de la maniere ſuivante (*a*).

On porte un peu d'ocre rouge ou de bol d'Arménie, dit en Eſpagnol *almagra*, délayé avec de l'eau dans une écuelle que l'on place au bord du premier ruiſſeau ou de la premiere fontaine que l'on rencontre; lorſqu'on appercevra des abeilles qui s'y abreuvent, on trempera une plume dans ce mêlange, pour en aſperger légérement ces inſectes; ils reviendront bien-tôt ſi leur ruche eſt voiſine : la couleur dont leurs aîles ſeront chargées facilitera le moyen de les ſuivre de vue juſqu'à la réſidence de leur eſſaim. Si ces abeilles demeurent trop long-temps à revenir, on découvrira l'endroit où elles ſe retirent, en ſuivant la méthode que l'on va indiquer.

On prend une canne, c'eſt-à-dire, un de ces grands roſeaux creux, ſi communs dans les pays chauds, ouvert d'un bout & fermé de l'autre, que l'on enduit d'un peu de miel, ou plus volontiers de l'eau emmiellée; on le place dans l'endroit où les mouches ont coutume de venir boire; elles ne tarderont pas à y entrer. Dès qu'on préſumera qu'il y en a un certain nombre, ou bouchera ce

(a) *Elle ne convient guères qu'aux pays où il n'y a point de ruches & de montagnes, puiſque les abeilles domeſtiques, multipliées ſuivant la maniere ordinaire, ſont infiniment ſupérieures aux autres & beaucoup plus conſtantes.*

tuyau avec le doigt, & l'on délivrera une mouche. Il faut avoir le plus grand ſoin d'obſerver l'endroit vers lequel cet inſecte dirige ſon vol. Si malheureuſement on vient à le perdre de vue, il faudra laiſſer échapper une nouvelle abeille que l'on ſuivra comme la premiere, & l'on trouvera ainſi l'endroit qu'habite l'eſſaim. Dès qu'on y ſera parvenu, on fera un trou au pied de l'arbre, où l'on allumera du feu; la fumée chaſſera l'eſſaim de ſa retraite & le forcera à ſe retirer dans une ruche que l'on tiendra ſuſpendue au-deſſus avec une perche. Il faut avoir ſoin de frotter cette ruche avec des herbes odoriférantes ou avec de l'eau emmiellée. La bonne odeur d'une part & la fumée de l'autre engageront l'eſſaim ſauvage à ſe réfugier dans ce nouvel aſyle, où on les conſervera ſuivant la méthode ordinaire. On doit encore avoir ſoin de mettre de diſtance en diſtance ſur les montagnes des ruches parfumées, ſelon la méthode dont on vient de parler, vers le temps où les abeilles vont eſſaimer; il arrive que pluſieurs d'entr'elles s'y réfugieront. Comme ces inſectes ſe plaiſent volontiers ſur les arbres, il faut avoir la précaution d'y placer les ruches & d'y mettre un rayon de miel afin que les abeilles ſe fixent plus volontiers.

Telles ſont en peu de mots les précautions les plus ſimples pour raſſembler les eſſaims épars dans les forêts. Les Agriculteurs doivent ſçavoir gré à M. Pingeron des recherches que ſa connoiſſance des Langues le met à portée de faire, & dont il a orné ſon Traité de l'Education des Abeilles actuellement ſous preſſe. Cet Ouvrage termine la traduction du joli Poëme Italien ſur les abeilles par Ruccelai, qu'il vient de faire dans notre Langue; nous en avons déja parlé dans nos Gazettes.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 14, juſqu'au Mercredi 18 Octobre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 13 muids 10 ſept. de froment, 6 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 368 muids 2 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 63 muids 6 ſeptiers de froment, 15 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 398 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 77 muids 4 ſeptiers de froment, 22 muids de ſeigle, & 766 muids 8 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 117 muids 4 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 114 muids 2 ſeptiers, ce qui a fait 231 muids 6 ſeptiers.

Le Mercredi 18 Octobre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1097 muids 6 ſeptier, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 466 muids 6 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 631 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 27 ℔, le froment nouveau, de 23 à 27 ℔, le ſeigle, de 15 à 18 ℔. Le froment a été vendu à la Greve, de 24 ℔ 15 ß à 30 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 16 ß 9 ₰ à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 6 ß 3 ₰ à 2 ℔ 10 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

SUITE DU CATALOGUE

Des Arbres & Arbriſſeaux curieux & étrangers, qui ont de l'agrément, ſoit par leurs fleurs, ſoit par la beauté de leurs feuillages, ou par leurs ſingularités. Il faut s'adreſſer à M. *Daubenton*, Maire & Subdélégué à Montbard.

Grands Arbres d'alignement, pour former des Allés, des Salles, des Quinconces, &c.

	℔	ß
Le Peuplier d'Italie . . .		6
Les plus grands de 9 à 10 pieds .		6
Les moyens de 6 à 7 pieds . .		4
Le millier de branches dont on pourra faire trois mille boutures .	12	
Le Peuplier de Canada . . .		12
Le Peuplier liard	1	6
Le Peuplier de Caroline à très-lar-		

	℔	ß
ges feuilles	1	
Le Peuplier de Virginie		10
Le Peuplier dit Ozier blanc		4
Le Platane de Virginie à très-larges feuilles	1	
Les plus grands de 9 à 10 pieds	1	
Les moyens de 6 à 7 pieds		10
Le Platane de Bourgogne		12
Le Platane du Levant	1	4
Le Platane du Levant à larges feuilles		12
Le Platane du Levant à feuilles d'Erable		12
Le Platane d'Eſpagne	3	
Le Platane d'Angleterre	1	4
Le Saule de Babylone		4
Le Saule de Saint-Leger		4
Le Saule des Pyrénées		4
Le Sycomore		6
Le Sycomore panaché		12
Le Sumac de Canada		4
Le Sumac de Virginie		4
Le Sureau à grappes & à fruit rouge		12
Le Sureau à feuilles de Perſil		4
Le Sureau à fruit verd		4
Le Tilleul d'Amérique	1	4
Le Vernis de la Chine	1	4

Arbriſſeaux & Arbuſtes fleuriſſans, pour former des Boſquets & orner les Parterres.

	℔	ß
L'Agnus-Caſtus ordinaire		12
Le petit Agnus-Caſtus		12
L'Agnus-Caſtus de la Chine		12

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *27 Octobre 1769.*

Amſterdam,	54 7	8e
Lond.	32 1	16
Hambourg,	181	¼
Madrid,	15 2	6
Cadix,	14 19	6
Livourne,	95	¾
Lyon,		½

MARSEILLE. *le 18 Octobre.*

Londres,	31	½
Amſt.	53 7	8e
Cadix,	15	4
Madrid,	15	5
Livourne,	97	½.
Naples	85	6
Gênes,	96	.
Paris, 1 p. % b.		
Lyon. Saints, ½ p. % b.		
Montpellier, au p. 60 j.		
Piaſtres,	49	10

AMSTERDAM *le 19 Octobre.*

Paris,	5	¼
Lond.	33 10	
Madrid,	94	¼
Cadix.	93	½
Lisb.	45 7	8
Veniſe,	88 5	8e
Genes.	85	
Livourne,	86	¾.
Hamb.	33 1	16

MADRID *le 16 Octobre.*

Paris,	15	12
Amſterd.	97	
Londres,	41	¼

CADIX. *le 10 Octobre.*

Paris,	77	¼
Amſt.	96	½
Lond.	41	
Madrid, au pair à 8 j.		

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

Pour l'établiſſement de trois Paquebots paſſagers, de Calais à Douvres.

Depuis nombre d'années nous voyons avec une indolence honteuſe cueillir dans notre Patrie des bénéfices conſidérables par un Particulier de Douvres, profit qui ſurprend même les perſonnes qui en ont tenu des états ſecrets.

Ce ſont ces vues patriotiques, plutôt que celles d'intérêt, qui nous engagent aujourd'hui à ouvrir une Souſcription, pour que tout le monde puiſſe participer à une entrepriſe auſſi juſte que profitable; & nous

nous flattons que tous vrais Patriotes François ſeconderont cette entrepriſe de leurs ſuffrages ainſi que de leurs recommandations dans les Pays étrangers, tant pour le paſſage des perſonnes que pour les chevaux & équipages, &c.

Les trois paquebots ſeront prêts à faire voile dans le courant de Mai prochain, où commence la faiſon la plus favorable pour le paſſage : deux de ces paquebots ſeront conſtruits ſur le meilleur modele de ceux de Douvres, d'environ ſoixante tonneaux chacun ; le troiſième ſera un très beau bateau d'environ même grandeur, appropriée pour ce ſujet, où tout y ſera en rivalité avec Douvres : ils coûteront en total, mis en mer, environ 60000 livres, laquelle ſomme ſera diviſée par action de cent louis, dont chaque Souſcripteur ne pourra y prendre au-deſſus de trois actions, afin de rendre la Société plus nombreuſe & plus recommandable : les comptes ſeront rendus tous les ſix mois, ou chaque quartier, ſi on l'exige ; pour plus ample information, on pourra écrire (franc de port) à M. Ph. Iſaac l'aîné, Négociant à Calais, lequel donnera des ſûretés pour le total de la ſouſcription, une grande partie de laquelle étant déja engagée par des Patriotes, même en Angleterre. Les perſonnes qui auront envie d'y prendre intérêt ſont priées d'écrire promptement, attendu le temps qu'exige la conſtruction des deux paquebots, afin qu'ils ſoient prêts pour le temps preſcrit.

SPALME

Très facile à préparer, dont les Indiens ſe ſervent pour goudronner & carener leurs Vaiſſeaux (a).

Les Indiens qui habitent les rivages du Gange font calciner des coquillages qu'ils pulvériſent pour en faire une eſpece de pâte avec de l'huile de cocotier ; ils apportent le plus grand ſoin dans la compoſition de ce ſpalme : ces Peuples s'en ſervent pour remplir les coutures de leurs Vaiſſeaux. Ne pourroit-on pas faire la même tentative avec des écailles d'huîtres qui ſont ordinairement perdues pour les Arts, & employer la mauvaiſe huile d'olive ou de noix, & même le colſat, pour préparer cet amalgame ?

(a) *Cette préparation nous a été communiquée par un ancien Capitaine au Bataillon de l'Inde, à qui le Public eſt redevable de la méthode en uſage ſur la côte de Coromandel, pour ferrer les roues des chariots.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 27 Octobre 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	708		marc.
Du Perou à . . .	700		marc.
Les guinées à . . .	714		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	15	marc.
Or à 20 karats à . .	82	10	marc.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piaſtres, à	48	15	marc.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1769.	Jeudi 26.	Vendredi 27.	Samedi 28.
Ac. des Indes.	1072 ½	1070	
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p %.	29	29 ½	
Prom. à 4 p %.	50 ½	50 ½	
Ac. des Fermes.	847 ½	847 ½	
2f. p. l. du Dix.	6		
3e. Loterie.			
Annuités.			
Coup. d'An.		59 ½	
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	49	49 ½	FESTE.
Col. 1759.	51	51	
Canada.	51	51 50.	
4e. L. Epoques.	14 ½	14 ½ 15	
Nouette.	44	44	
tirage de la C.	4e 349	3e 385 4e 350 5e.	
Sur la Ville.		(331	
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. %			
A 3 p. % f. l. cuirs			
Bill. de la Com.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 87.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Octobre 1769, il eſt entré dans ce Port 10 Bâtimens François faiſant enſemble l'encombrement de 790 tonneaux, 13 Hollandois de 1187. 5 Anglois de 200, 4 Danois de 500 & 1 Suédois de 100 tonn. ſçav. des François, le *Saint Michel*, Capitaine *Tobie Noſten fils*; le *S. J. Baptiſte*, Cap. *Mathieu-Michel Janſſen*; l'*Union*, Capitaine *P. Jean Everaert*; le *S. François*, Capitaine *Balt Heneman*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Rombout*; l'*Iſabelle*, Capitaine *Michel Delille*; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Pierre Allemes*, venant tous ſept d'Iſlande chargés de 646 tonnes de morue provenant de leur pêche; l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtiaen Ryckman*, venant de Bruges avec toile blanche & rayée, clous & autres marchandiſes; l'*Aſſomption* de Cherbourg, Capit. *N. Giot*, venant d'Iſigny avec charbon de terre; la *Jalouſie* de Boulogne, Capitaine *Robert Cornu*, venant de Boulogne ſur leſt; des Hollandois, les *Trois Sœurs*, Capitaine *Willem Dubbelt*, venant de Schiedam; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*; le *Phenix*, Capitaine *Pierre Andreſſen*, venant tous deux de Flefſingue; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Arymaat*, venant de Terveer; les *Deux Freres*, Capitaine *Laurent Dewit*, venant de Delshaven chargé avec les quatre précédens de 230 pieces de genievre, 21 caiſſes 19 demi caiſſes 1 quart de caiſſe de thé, 68 caiſſes de ſucre & autres marchandiſes; les *Trois Freres*, Capitaine *Pierre Leckerckerck*, venant de Dort chargé de 47 barils d'azur, 4 bariques 68 caiſſes de ſucre & autres marchandiſes; le *Jeune Jean*, Capitaine *Iſaac Lemere*; l'*Eſpérance*, Capitaine *Cornil Dalman*, venant tous deux de Roterdam, le premier ſur leſt, le ſecond avec mercerie, quincaillerie, épicerie, azur, acier, ſucre, genievre & autres; l'*Anne*, Capitaine *Laurent Vanderſtam*; l'*Eſpérance*, Capitaine *Jean Nannings Bakker*, venant tous deux d'Amſterdam; le *Jeune Ulrich*, Capitaine *Sibe Ernſt Sleevooght*, venant de Hambourg chargé avec les deux précédens de laine, fer, fer blanc, plomb, mercerie, fromages, potaſſe & autres marchandiſes; la *Dame Sara Jacoba*, Capitaine *André Schayo*, venant de Gottembourg chargé de 413 caiſſes de thé; le *Fruit de Mer*, Capitaine *Anne Hendricks*, venant d'Archangel chargé de 1000 tonnes de goudron, 180 tonnes de brai, 61 balles de chanvre, bœuf ſalé, beurre, &c.; des Anglois, la *Nancy*, Capitaine *Lanne Cannon*, venant de Londres avec ſucre & autres marchandiſes; la *Providence*, Capitaine *Alexandre Philip*, venant de Roterdam; la *Providence*, Capitaine *Alexandre Daviſon*, venant de Terveer chargés tous deux de 474 tonnes de ſaumon ſalé; le *Jannot*, Capitaine *Wme. Marrow*, venant de Wymes avec charbon de terre; le *Prince d'Orange*, Capitaine *Edward Lavendor*, venant de Roterdam ſur leſt; des Danois, l'*Emanuel*, Capitaine *Niels Trodswey*, venant de Larwick; le *Sauveur*, Capitaine *Envod Hansled*, venant de Chriſtiania; la *Marguerite Louiſe*, Capitaine *Chriſten Lourenſen*, venant de Fridericshald; l'*Anne Eliſabeth*, Capitaine *Chriſten Boht*, venant de Dramen chargé, ainſi que les trois précédens, de fer en barres, planches & autres bois de conſtruction; le Suédois les *Deux Freres Heureux*, Capitaine *André Norling*, venant de Waerberg chargé de 636 tonnes de brai, 120 tonnes de goudron, fer, planches, &c.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 24 Navires François de 2086 tonneaux, 9 Anglois de 854 & 4 Hollandois de 294 onn. ſçav. des Franç. les *Deux Amis*, Capitaine *Guillaume Daillé*, allant au Petit Goave en Amérique chargé de farine, beurre, bœuf ſalé, autres vivres & differentes marchandiſes des Manufactures du Pays; l'*Eliſabeth* du Conquet ainſi que les trois ſuivans; la *Marie Renée*; le *Jean Marie*; le *Saint Yves*; la *Julie* de Breſt; la *Notre-Dame Nouvelle* de la Mariague; l'*Union* de l'Abrilduc; le *Saint Sauveur* de Molennes ainſi que le ſuivant; la *Notre-Dame de Bonne Nouvelle*; la *Marie* de Penerf, allant tous dix a Bordeaux; l'*Aimable Marthe* de dieppe ainſi que les trois ſuivants; la *Sainte Madeleine*, allant tous deux à Dieppe; l'*Aimable Catherine*; le *Don de Dieu*; le *Saint François* de Saint Valery, allant tous trois à la Rochelle; le *Saint Vincent* du Conquet ainſi que le ſuivant; la *Marie Genevieve*, allant tous deux à Marennes; le *Jeune Pierre* de Dunkerque, allant à Marſeille ſur leſt ainſi que les dix-ſept précédens; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Pierre Zephirin Bruzan*, allant à Nantes; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Roch Charles Forman*.

tel ; le *Neptune*, Capitaine *Nicolas Delille*, allant tous deux à Bordeaux chargés, comme le précédent, d'huile, amidon, ferremens & ballots d'étofes des Manufactures de Lille ; le *Saint Antoine*, Capitaine *Nicolas Bachelier*, allant à Marseille chargé de tabac en carottes, charbon de terre & autres marchandises ; la *Notre Dame du Rozaire* de Bayonne, Capit. *Pierre Casenave*, allant à Bayonne chargé de charbon de terre ; des Anglois le *Patrick*, Capitaine *Christophe Scaron*, allant à Lisbonne chargé de thé ; le *Seigneur Kilsboroug*, Capitaine *Guillaume Granes*, allant à Belfast chargé d'eau-de-vie & d'autres marchandises ; l'*Idée*, Capit. *Stephan Ryckaert*, allant à Saint Sébastien chargé de tabac en feuilles, genievre & autres marchandises ; la *Bénédiction des Mandians*, allant à Irvin ; le *Prince George*, allant à Corke ; l'*Aventure* ; le *Dauphin*, allant tous deux à Londres ; le *Hardwich*, allant à Newcastle ; le *Rubis*, allant à Saint Eustache tous six sur lest ; des Hollandois la *Paix*, Capitaine *Jacob Hobbes*, allant à Amsterdam sur lest ; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terveer ; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, allant à Flessingue ; les *Deux Freres*, Capit. *Laurent Dewit*, allant à Schiedam chargés tous trois de futailles vuides.

DE MARSEILLE.

Arrivée *de Navires.*

Du 2 au 8 Octobre 1769, il est entré dans ce Port 27 Bâtimens François & 10 Etrangers, venant de Rouen, de Cadix, de Metelin, de Zoagli, de Loristan, d'Almazaron, de Valence, de Lalicate, de Naples, de Civita Vecchia, de Corneto, de Livourne, d'Aoust, de Cagliari, de la Bastie, de Layasse, de San Remo, de Nice, de Savone, d'Oneille, de Cassis, de Cette, d'Arles, de Cannes, de Toulon & de Martigues, chargés de diverses marchandises d'épiceries, merceries, du Levant, férailles, huiles & autres ; mais parmi ces différens Bâtimens, la *Flore*, Capitaine *Donat Roisse* de Marseille ainsi que les deux suivants ; la *Marie Victoire*, Capitaine *Joseph Bremond* ; l'*Adélaide*, Capitaine *François Blanc*, venant tous trois de Livourne ; le *Jesus Marie Joseph*, Capitaine *Nicolas Gazzi* de Gayette ainsi que le suivant, venant de Corneto ; la *Notre Dame du Rozaire*, Capitaine *Sebastien Paune* ; le *Saint Jean-Baptiste*, Capitaine *Bernard Siau* d'Agde, venant tous deux de Civita Vecchia ; la *Très pure Conception*, Capitaine *Augustin Bogiano* Gênois, venant de Cagliari ; le *Pélerin*, Capitaine *Etienne Anselme* de Marseille ; la *Vierge du Rozaire*, Capit. *Pierre Cay* de Senary, venant tous deux de Nice chargés avec les précédens de 4750 charges de bled, légumes & autres marchandises.

Départ *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 45 Bâtimens François & 8 Etrangers ; des premiers, le Navire l'*Heureux*, Capitaine *Jean Boulonard* de Marseille, alloit au Cap ; les autres alloient à la Ciotat, à Menton, à Martigues, à Agde, à Arles, à Frejus, à Hieres, à la Seyne, à Saint Tropès, à Cassis, à Bormes, à Nice, à Antibes, à Gênes, en Corse, à Barcelonne, à Livourne, à Naples, en Sicile, à Malthe, à la Canée, au Levant, à Constantinople, à Salonique, à Acre, à Cadix & à Rouen, chargés de diverses marchandises d'épiceries, drogueries, merceries, du Levant & autres.

Navires en Armement.

De Nantes, *le 20 Octobre 1769.*

Le Navire François, la *Jeanne Françoise* de 130 tonneaux, Capitaine *Guillaume Guernie*, Courtier le sieur *Cardon*, est en charge dans ce Port pour Marseille.

Il se trouve aussi en charge dans le même Port trois Navires Etrangers ; sçavoir, l'*Alida* de 160 tonneaux, Capitaine *Pieter Hansen* ; le *Village de Vaudzen* de 185 tonneaux, Capitaine *Rintje Sibrands*, tous deux pour Hambourg, ayant l'un & l'autre pour interprète le sieur *Odiette de la Bauche* ; & le *Jeune Akke* de 190 tonneaux, Capitaine *Jelles Hanses*, Interprète le sieur *Van Neunen*, pour Amsterdam.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 24 Octobre.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Compte rendu par M. Cabanis, Secretaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de Limoges au Bureau de Brive, dans l'Assemblée publique de ce Bureau, du 29 Mars 1769.

LE projet formé par le Bureau pour l'établissement d'une Ecole de Jardinage, adopté d'abord & conduit de concert avec MM. les Administrateurs de l'Hôpital, jusqu'au période qui touchoit à sa consommation, mais malheureusement échoué sur des motifs ou des prétextes auxquels on ne se seroit guères attendu, me fournit l'occasion d'ouvrir mon avis, dans cette même Séance, sur une autre destination des fonds annuels qu'on avoit réservés pour les gages du Maître Jardinier qui nous devoit venir d'Orléans; je crus que cette somme seroit utilement employée, en tout ou en partie, à une importation de bêtes à laine de race étrangere, pour perfectionner, ou tout au moins changer en mieux la qualité des laines du pays; mais pour ne rien précipiter, je m'en tins à la simple proposition, & la délibération définitive sur ce point fut renvoyée à la Séance de rentrée du Bureau, pour donner tout le temps d'y réflechir..

A cette époque nous fûmes d'abord occupés de la lecture d'une lettre écrite de Cambridge en Angleterre à M. Turgot, Intendant de cette Province, au sujet de la multiplication singuliere d'un seul grain de froment, lequel depuis le commencement de Juillet 1766, temps auquel il avoit été semé, jusqu'à la fin de Septembre 1767, au moyen de plusieurs transplantations, & des différentes divisions & subdivisions des cayeux successivemt repullulés, avoit produit environ 850000 grains: cette énorme multiplication & cette étonnante fécondité ne peuvent guèsres avoir trait à des expériences en grand; mais elles pourroient, comme l'a très-judicieusement insinué l'Observateur, mettre sur la voie d'une épargne utile en fait de semences dans des années de disette.

La proposition que j'avois faite à la Séance de clôture pour l'importation de quelques bêtes à laine, ayant été remise en délibération, je ne crus pas devoir laisser ignorer à l'Assemblée que M. Turgot, dont les vues sont toujours tournées vers le bien public, avoit eu la bonté de me céder les débris d'un troupeau métis de race Espagnole & Bérrichonne, qu'il avoit voulu établir dans les environs de Limoges, & qui n'y avoit point réussi (*a*). J'augurai d'abord assez mal de la conservation éventuelle de la plupart de ces bêtes (*b*): cependant au

(a) *Ce débris consiste en deux beliers métis d'Espagnol & de Berrichon choisis, & en cinq femelles Berrichonnes.*

(b) *Elles étoient ou paroissoient presque toutes fort mal-saines.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

moyen des attentions que j'ai portées & fait porter pour les ſoigner, il n'a péri que deux femelles, & ce petit troupeau eſt actuellement compoſé de quatre mâles & cinq femelles; j'ai outre cela vingt agneaux provenus du mêlange des deux beliers de M. Turgot, avec des brebis de race Quercinoiſe.

La bienfaiſance de M. Turgot excita de nouveau l'émulation de tous mes Confreres. Juſtement convaincus que la partie des laines peut donner une bonne branche du Commerce de cette Province, ils adopterent la voie d'une ſouſcription volontaire que je leur propoſai pour l'importation d'un petit nombre de bêtes de race Angloiſe. L'exécution de ce projet a ſouffert des retardemens; mais il nous reſte toujours l'eſpérance de la voir conſommer, & la ſouſcription eſt aſſez remplie pour un premier eſſai.

Cet arrêté de notre délibération ayant été communiqué de vive voix à M. Turgot, lors du département des Tailles, par quelques-uns de nos Membres, ils jugerent qu'une Aſſemblée extraordinaire tenue ſous ſes yeux mettroit les moyens & le concours des ſentimens dans une plus grande évidence, & engageroit M. l'Intendant à applanir certaines difficultés que nous avions entrevues par rapport à la réaliſation de de notre dernier projet; nous nous propoſions d'ailleurs de faire ſous ſes yeux une épreuve de teinture ſur la garance ramaſſée aux environs de cette Ville.

M. Turgot inclinant au deſir du Bureau, ſe rendit & préſida à cette Aſſemblée; il applaudit à nos vues pour l'importation des bêtes à laine, fit à ce ſujet les plus judicieuſes obſervations, & promit de concourir effectivement, pour nous procurer des bêtes de belle race.

On fit enſuite l'épreuve d'une certaine quantité de garance champêtre, ramaſſée les jours précédents aux environs de cette Ville. MM. Guerin, Legros & Leclerc dirigerent cette épreuve, qui fut exécutée par le Teinturier de la Manufacture.

Le réſultat de différentes épreuves confirma l'Aſſemblée dans l'opinion que la garance pouvoit être cultivée avec ſuccès & à profit dans ce pays.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres aux Auteurs de la Gazette.

J'ai lu avec ſurpriſe dans la Gazette N°. 74 de cette année que M. Sta du Montechor ſe plaignoit que ſes bleds, ayant *été chaulés* ſuivant mes principes, n'étoient pas venus en maturité plutôt que les autres. J'ai d'autant plus lieu d'en être étonné, que depuis 20 ans que je me ſers de ce chaulage, mes récoltes ont toujours été faites bien avant celles de mes voiſins. C'eſt ce qui m'eſt encore arrivé cette année dans les terres dépendantes du Château d'Annel près de Compiegne. Les grains étoient ſerrés dans les granges le 24 d'Août, & ceux des Fermiers du canton en avoient encore ſur pied le 6 de Septembre. Il en a été de même de la récolte des Mars, en avoine, bled de Mars, orge, veſces, lentilles & dragées. Tout étoit coupé & ſerré avant le 4 de Septembre, au lieu que mes voiſins n'ont fini leur récolte qu'à la fin du même mois.

Le chaulage doit avancer la maturité, par la raiſon qu'il facilite la végétation, & qu'il donne de la force & de la vigueur à la plante.

Le ſuccès de mes récoltes n'eſt pas dû au ſeul chaulage; il dépend auſſi de la bonne culture. Il faut, pour bien faire, que tout marche enſemble. Il s'agit donc de donner à la terre qu'on veut préparer à être enſemencée;

1°. Quatre labours d'égale profondeur, & faits en ſaiſons convenables;

2°. D'appliquer les fumiers au premier ou au ſecond labour, mais avant les gelées;

3°. D'avoir ſoin que ces fumiers ou autres engrais ſoient analogues à la nature du terrein, & preſque conſommés;

4°. De ne pas mettre plus de fumier qu'il eſt néceſſaire, ſi l'on ne veut pas s'expoſer à n'avoir que de très-foibles productions;

5°. De labourer en planches plus ou moins bombées, ſuivant l'humidité ou la ſéchereſſe du terrein (*a*);

(a) *Toute la Pologne eſt labourée en planches bombées, ainſi que le Pays Chartrain, dans l'eſpace de ſix lieues. On cite particu-*

6°. De chauler les grains, même ceux de Mars;

7°. d'enterrer la ſemence avec la herſe & non pas avec la charrue;

8°. De ne point ſemer du froment pur dans une terre qui ne peut produire que du méteil;

9°. De ne pas ſemer auſſi tard que font la plupart des Laboureurs, tant les grains d'hyver que les Mars.

Tels ſont les principes généraux de la bonne culture. Je me ſuis aſſez étendu ſur ces différents articles dans les Gazettes & dans les Journaux; & tous ces objets ſeront traités avec le plus grand détail dans mon *Ecole d'Agriculture Pratique*, qui eſt ſous preſſe. Cet Ouvrage ſera beaucoup plus conſidérable que mon *Agriculture Expérimentale*. C'eſt en mettant ſcrupuleuſement en pratique les principes que j'enſeigne que j'obtiens tous les ans de ſi belles productions; que mes récoltes ſont à l'abri des intempéries des ſaiſons, que mes bleds ne ſont jamais verſés à plat, & qu'ils ſont exempts de toutes les maladies auxquelles ſont expoſés ceux qui viennent dans une terre mal préparée. Mes veſces, mes lentilles, qui ſont ſi ſujettes aux pucerons, n'en ont point été attaquées cette année, où il y en a eu beaucoup.

Je n'avance rien que je ne ſois en état de prouver. Pluſieurs perſonnes de diſtinction ſont venues voir cette année les terres que j'ai fait cultiver, & elles ont été témoins de tout ce que je viens de dire. Je leur ai fait voir que dix gerbes du bled de cette année me rendoient une mine, ou environ quatre-vingt livres poids de marc. J'ai eu 21000 gerbes de bled dans 100 mines de terre (*b*); ce qui donnera en grains 2100 mines de bled, au lieu que la récolte de 1768 (dans le même terrein, mais qui n'avoit pas été cultivé ſuivant mes principes) n'a procuré que 700 mines de bled, quoiqu'il y eût eu cette année dix mines de terre de plus qui avoient été enſemencées.

---

lierement ces deux endroits à cauſe des récoltes abondantes qu'on en retire; on pourroit en nommer d'autres qui ſuivent cette bonne méthode.

(b) *La mine contient les deux tiers d'un arpent.*

Je ſuis convaincu que la plupart des maladies des bleds viennent des mauvaiſes vapeurs qui s'élevent de la terre plutôt que des brouillards qui tombent ſur les plantes. De bons labours, des engrais analogues à la nature de la terre, & qui ſeront aſſez conſommés pour faire corps avec elle lorſqu'on voudra ſemer; le bombement des terres, doivent néceſſairement purifier le terrein & diminuer conſidérablement la malignité & la quantité des mauvaiſes vapeurs. Joignez à cela le chaulage, qui donnant de la force & de la vigueur à la plante, la mettra en état de mieux réſiſter à la malignité de l'air.

Les principes que j'annonce ſont ſimples, ne tendent qu'à diminuer la dépenſe & à augmenter le produit.

MANIERE

De préparer en Eſpagne les raiſins ſecs, dits communément raiſins de Panſe, *tirée d'un Onvrage Eſpagnol, intitulé:* Agricultura general, &c. compueſta por Alfonſo de Herrera, &c. 1 vol. *in-folio*. En Madrid, por Carlos Sanchez, 1645. *Traité complet d'Agriculture, par Alphonſe de Herrera, 1 vol. in-f°. A Madrid, chez Charles Sanchez, 1645, traduction de M. Pingeron, Chapitre 20 du Livre ſecond.*

Les raiſins qu'on deſtine à cette préparation doivent être cueillis dans le même temps que ceux qu'on veut conſerver dans leur état naturel, c'eſt-à dire, qu'il faut qu'ils ſoient mûrs & cueillis dans un temps ſec. On fait alors bouillir dans une grande chaudiere de la leſſive bien claire & bien nette (*a*); Il ſeroit même à deſirer qu'elle fût faite avec de la cendre de ſarment. Lorſqu'elle bouillira, on en jettera tant ſoit peu, par aſperſion, ſur chaque raiſin. Ce ſoin contribue à améliorer le raiſin & à le conſerver plus longtemps. Si l'on met dans cette leſſive aſſez de ſafran bien pilé, pour qu'elle puiſſe devenir jaunâtre, elle communiquera aux raiſins une qualité ſupérieure; la couleur de ces derniers ſera plus agréable: on doit alors

---

(a) *Cette leſſive doit être aſſez forte pour qu'un œuf puiſſe ſurnager.*

plonger la grappe dans la leſſive & la retirer ſur le champ ; on la replonge enſuite , & cette opération ſe répéte juſqu'à ce que le raiſin change tant ſoit peu de couleur. On le ſuſpend enſuite dans un endroit où le ſoleil puiſſe le deſſécher de même que le vent, & où il ſoit à l'abri de la pluie & de la roſée. Lorſque ces raiſins ſeront parfaitement ſecs , ſoit que les grains tiennent encore à la grappe ou qu'ils en ſoient tombés , on ramaſſera les uns & les autres pour les mettre bien ſerrés dans des vaſes de terre ou dans des caiſſes que l'on tiendra dans un lieu très-ſec. Il y a quelques perſonnes qui jettent un morceau de chaux vive dans la leſſive deſtinée à arroſer les raiſins , afin qu'ils ſéchent plus volontiers ; mais je crois que cet uſage eſt contraire à la ſanté. Si la leſſive eſt trop forte , en bouillant , on en diminue l'activité en y ajoutant de l'eau commune juſqu'à ce qu'elle ſoit bien tiéde.

On ſe ſert encore d'une autre méthode pour parvenir au même objet. Lorſque les raiſins ſont bien mûrs , on choiſit les plus gros , & ſur-tout ceux dont les grains ſont allongés ; il ſeroit même à deſirer que l'on pût avoir ces raiſins ſans pepins , tels qu'on en voit à Rome. On dépouille alors de ſes feuilles la vigne qui les porte , de maniere que le ſoleil puiſſe donner ſur ces raiſins avec la plus grande facilité , & l'on tord enſuite la grappe afin qu'ils puiſſent ſe dépouiller de toute leur humidité. Lorſque ces raiſins ſeront bien ſecs , ils acquerront la même qualité que s'ils euſſent été préparés ſelon la premiere méthode , & on les conſervera de même. Quant à moi , je préſume qu'il vaut mieux couper les raiſins & les ſuſpendre au ſoleil , pour qu'ils ſe deſſéchent. Ce moyen eſt d'autant plus naturel & plus avantageux , qu'il y a certains raiſins dont la peau eſt ſi fine qu'ils ne ſupporteroient pas la chaleur de la leſſive ou qu'ils s'égreneroient entierement : c'eſt même ce qui leur arrive quand on ne les conſerve que pour les manger verds. On tiendra donc les raiſins expoſés au ſoleil pendant l'eſpace de huit ou dix jours (*a*) ; après qu'ils auront changé de couleur , on les expoſera à l'ombre , & ils ne moiſiront jamais , parce qu'ils auront perdu , par ces différentes préparations , toute leur humidité (*b*).

(a) *Cela convient à l'Eſpagne & autres pays chauds ; mais il faudroit plus de temps en France.*

(b) *Nous donnerons dans la Gazette ſuivante les autres manieres de préparer ce raiſin.*

REMEDE

Contre les vers qui s'engendrent dans les yeux des bœufs , tiré du Maniſcalco inſtruito nella cura delle beſtie bovine *; c'eſt-à-dire , le Maréchal inſtruit du traitement des maladies des bêtes à cornes , traduction manuſcrite de M. Pingeron.*

Il arrive très-ſouvent qu'il s'engendre dans l'intérieur de l'œil des bœufs une quantité prodigieuſe de vers ſi petits qu'on les prendroit pour autant de petits fils , & que l'œil reſſemble alors à une figue entr'ouverte. Ces inſectes doivent peut-être leur origine aux humeurs putrides & corrompues qui deſcendent de la tête , ou aux œufs que dépoſent les mouches dans le grand angle des yeux de ces animaux pendant l'été.

On guérit cette infirmité en y appliquant trois fois le jour du ſuc de chélidoine ou d'éclaire mêlé avec de l'aloès hépatique réduit en poudre : aſſujettiſſez ſur l'œil du bœuf la même herbe pilée & ſaupoudrée avec de l'aloès , en vous ſervant d'une grande compreſſe ; les vers périront bientôt & l'œil ſe guérira parfaitement.

SUITE DU CATALOGUE

Des Arbres & Arbriſſeaux curieux & étrangers , qui ont de l'agrément, ſoit par leurs fleurs , ſoit par la beauté de leurs feuillages , ou par leurs ſingularités. Il faut s'adreſſer à M. *Daubenton* , Maire & Subdélégué à Montbard.

Grands Arbres d'alignement , pour former des Allés , des Salles , des Quinconces , &c.

	℔	ß
Le Bois de Sainte Lucie . .		6
Le millier de jeunes plants . .	12	

	℔	ß
Le Bon-Duc de Canada . . .	3	
Le Catalpa	3	
Le Cerisier à fleur double . .		12
Le Chêne de Bourgogne . .		12
Le Cormier	1	4
Le Cormier des Chasseurs ou Cochêne		12
Le Cormier de Laponie . . .	1	4
Le Cornouiller franc . . .		6
Le faux Ebénier		6
Le faux Ebénier à larges feuilles .		12
L'Erable de Crete	1	4
L'Erable plâne		6
L'Erable à sucre de Canada . .	1	10
L'Erable de Virginie à fleur rouge	1	4
Le bel Erable du Jardin du Roi .	1	4
L'Erable de Montpellier . . .	1	4
L'Erable de Mahon	2	
L'Erable de Virginie à feuilles de frêne	1	4
Le Frêne à fleur		12
Le Frêne blanc de Canada . .	1	10
Le Frêne de la Caroline à feuilles de Noyer	1	4
Le Frêne de la nouvelle Angleterre	1	4
Le Frêne épineux	1	10
Le Frêne noir de Canada . .	1	4
Le Frêne de Montpellier . .	1	4
Le Frêne d'Amérique, nouvelle espece	3	
Le Marronnier d'Inde à fleur rouge ou Pavia	1	4
Le Marceau à feuilles panachées .		6
Le grand Marceau à feuilles de Laurier		6
Le Melêze	1	4

La suite à l'Ordinaire prochain.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & sur les Ports, depuis le Samedi 7, jusqu'au Mercredi 11 Octobre 1769.

Il est arrivé à la Halle 24 muids 4 sept. de from^t, 3 muids 10 septiers de seigle, & 360 muids 2 septiers de farines; il restoit de l'autre marché 61 muids de froment, 7 muids de seigle, & 282 muids de farines, ce qui a fait 85 muids 4 septiers de froment, 10 muids 10 septiers de seigle, & 642 muids 2 septiers de farines.

Il est arrivé à la même époque sur le Port de la Greve 52 muids 5 septiers de froment; il restoit du marché précédent 208 muids 6 septiers, ce qui a fait 260 muids 11 septiers.

Le Mercredi 11 Octobre, il se trouvoit en totalité dans Paris, 999 muids 1 septier, tant froment que seigle & farines. Il y en a eu de vendu 366 muids 8 septiers; de sorte qu'il en est resté 632 muids 5 septiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 27 ℔ 10 ß, le froment nouveau, de 23 à 28 ℔, le seigle, de 16 à 18 ℔. Le froment a été vendu à la Greve, de 25 à 31 ℔ *le septier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ le *boisseau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 10 ß 9 ₰ aussi le *boisseau.*

Le pain blanc de Gonesse de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Gonesse, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du* 18 *Septembre* 1769.

JE vous ai communiqué mes sentimens il y a quelque temps, quand il a été question pour la premiere fois des pouvoirs à donner aux Surintendans. Je suis flatté de trouver des Partisans de mon opinion parmi les Actionnaires qui regardent cette opération comme également dangereuse & contraire à la constitution, & de voir que le Gouvernement fait agir son autorité pour empêcher qu'elle ne s'éfectue.

Le droit de faire la guerre & la paix appartient à la Couronne; c'est même le seul des droits de Souveraineté que la Couronne exerce d'une maniere absolue dans une entiere indépendance des autres branches de

la Légiſlation. Il s'enſuit que le Roi ne peut pas ſe dépouiller de ce pouvoir, pas même en faveur d'un Ambaſſadeur.

Or, ſi la Chartre avoit accordé malheureuſement à la Compagnie ce droit de Souveraineté, il ſeroit illégal & par conſéquent révocable d'un moment à l'autre. Je dis malheureuſement, parce que je ſuppoſe que ſi les Directeurs ne croyoient pas avoir ce pouvoir, ils n'auroient jamais fait l'outrage à Sa Majeſté de mettre en avant une pareille queſtion. Comment un Corps de Marchands, érigé en Compagnie par une indulgence particuliere, oſe-t-il déclarer à ſon Souverain qu'il ne permettra pas que l'Officier Commandant de ce même Souverain ſe mêle d'affaires auſſi importantes que le ſont celles de la paix & de la guerre, ſi ce n'eſt ſous les limitations que cette Compagnie lui preſcrira ! C'eſt un trait d'inſolence & de témérité qui étoit encore ſans exemple. Que doivent penſer les Etrangers de notre Gouvernem^t ? car il ne faut pas douter qu'ils n'aient lu ces audacieuſes propoſitions de notre Compagnie des Indes, puiſqu'elles ſont répandues dans toute l'Europe. Je parle des Etrangers, parce que je ſuis perſuadé que toutes les Nations Européennes, qui font quelque Commerce aux Indes Orientales, ont les yeux ouverts ſur nous, pour voir quelle conduite nous tiendrons dans une conjoncture auſſi délicate : elles ſont dans l'impatience de ſçavoir ſi notre Gouvernement s'aſſurera des conquêtes que nous avons faites nouvellement ſous ſa protection, ou s'il les abandonnera lâchement entre les mains de la Compagnie.

Pour moi, j'oſe prédire, ſans être Prophête, la perte totale de ces conquêtes & la ruine inévitable de la Compagnie, ſi le Gouvernement céde ſur cet article.

AUTRE, *du 4 Octobre 1769.*

On a publié deux ou trois relations inexactes de la fin tragique du Capitaine *Oara* & d'une partie de ſon Equipage ; mais la lettre ſuivante de M. Robinſon, qui étoit parti de Mata à bord de la Barque le *Merlin* avec ledit Capitaine, & qu'il a adreſſée au Lieutenant *Burr* qui a commandé depuis la même Barque à la place du Capitaine *Oara*, nous donne les détails les plus circonſtanciés & les plus authentiques de cet événement.

A bord de la Barque le Merlin, *au Cap Blanc le* 15 *Juin* 1769.

MONSIEUR,

Nous jettâmes l'ancre le 10 du courant du côté occidental de l'Iſle d'Arguin (Iſle d'Afrique ſur la côte occidentale du Pays des Négres) je commandai à huit heures du matin notre Chaloupe, pour ſonder s'il y avoit un canal entre Arguin & l'Iſle d'Abos : elle revint à neuf heures avec trois Négres, ayant laiſſé un bas Officier & un Matelot dans l'Iſle en qualité d'otages. Ces Négres ſe comporterent très-bien ; ils parurent ſatisfaits des préſens que notre Capitaine leur donna en grande quantité ; ils firent beaucoup d'efforts pour nous aſſurer de leur amitié pour les Anglois, & nous preſſérent de débarquer du côté oriental de leur Iſle, où il y a un Village & les ruines d'un Fort. A dix heures, le Capitaine les fit remettre à terre & la Chaloupe revint avec les otages. La Barque leva l'ancre le 11 à une heure après midi ; elle doubla la pointe méridionale à trois heures ; elle jetta l'ancre à près de quatre heures à un quart de mille du Village. Il y avoit des Négres dans le Village, & il en parut à peu près le nombre de quarante à cinquante ſur le rivage, qui nous inviterent, par des ſignes, à débarquer. Le Capitaine Oara, MM. Meriatt & Stoakes, bas Officiers, & 4 Matelots ſe rendirent à terre armés. Le Capitaine avoit laiſſé l'ordre que dans le cas où les débarqués ſeroient inſultés par les Négres, ce qu'il feroit connoître par un coup de fuſil, nous euſſions à couvrir leur retraite par l'artillerie de la Barque.

Cinq minutes après qu'ils furent débarqués, je les vis arborer un pavillon Anglois ſur les ruines du Fort ; ils firent le ſignal & ſe retirerent en grande confuſion, pourſuivis par un grand nombre de Négres. Je ne perdis pas de temps pour leur donner toute l'aſſiſtance poſſible, autant que la portée de notre canon pouvoit le faire. Malgré cela, ils ſuccomberent bientôt par la ſupériorité de l'ennemi, dont néanmoins nous vîmes tomber pluſieurs en particulier de la main

du Capitaine Oara. Nous ne fûmes pas long-temps ſans voir nos gens étendus ſur le rivage, nageants dans leur ſang & tous morts, ſuivant les apparences, puiſque les Négres inſulterent & déchirerent leurs cadavres.

Nous n'omîmes rien pour venger une ſi inſigne cruauté en tirant ſur ces barbares avec de la mitraille; mais avertis un quart d'heure après par la nuit qui approchoit, & perſuadés que tout notre monde étoit tué, nous jugeâmes à propos, n'étant plus qu'au nobre de neuf, de couper nos cables & de gagner le large, & nous avons fait depuis les plus grands efforts pour nous rejoindre

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *21 Octobre 1769.*		MARSEILLE. *le 11 Octobre.*		MADRID *le 8 Octobre.*	
Amſterdam,	54 7 8e	Londres, .	31 ½	Paris, . .	15 11
Lond. . .	32	Amſt. . .	53 7 8e	Amſterd. .	97
Hambourg, . .	180 ¼	Cadix, . .	15 3 6	Londres, .	41 ¼
Madrid, .	15 2 6	Madrid, . .	15 4		
Cadix, . .	14 19 6	Livourne, .	97 ½.	CADIX. *le 3 Octobre.*	
Livourne, .	95 ¾	Naples . .	85 6	Paris, . .	77 ¼ à ½
Lyon, . .	5 8e ½.	Gênes, . .	96 .	Amſt. . . .	96 ½
		Paris, 1 p. ⅝ b.		Lond. . .	41 ⅛
		Lyon. Saints, ½ p. ⅝ b.		Madrid, ½ p. ⅝ p.	
		Montpellier, au p. 60 j.			
		Piaſtres, . .	49 10		

DE BORDEAUX, *le 12 Octobre 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 53 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 43 à 46, quatriéme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 34 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 26 à 32, du Cap, 25 à 31, de S. Louis, 24 à 30, de la Martinique, 22 à 27. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 20 ß, d°. marchand, 19 ß 6 ₰ à 19 ß 9 ₰, d°. vieux, 18 ß 6 ₰ à 19 ß. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 19 à 19 ß 3 ₰, d°. marchand, 18 ß 6 à 18 ß 9 ₰, d° vieux, 17 ß 9 ₰ à 18 ß. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 à 8 ℔, cuivré fin, 6 ℔ 7 à 8 ß, d°. marchand, 6 ℔ 4 à 5 ß, dito ordinaire, 6 ℔. Coton Saint-Domingue le quintal, 100 à 110 ℔, dito de la Martinique, 85 à 95 ℔, gingembre gris, 22 ℔, canefice, 40 ℔, cuirs tannés, 50 à 70 ℔, d°. en poil, 30 à 45 ℔, cacao de la Martinique, 12 ß 6 ₰ à 13 ß, ſyrop de rafinerie le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 125 ℔ les 32 veltes; elles étoient à 135 ℔ le 21 Septembre.

MÉCHANIQUE.

Maniere de faire les bonnes roues, tirée du Voyage de l'Europe par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.

ARTICLE DE GESNES.

Les roues qui ſe fabriquent à Gênes ſont très-eſtimées; on y employe trois ſortes de bois, ce qui me paroît le plus contribuer à leur bonté. Les jantes, qui exigent un bois